

Numéro	DL210618-LM01	1/6
Matière	5.2.Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées	

X. DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Le Conseil Municipal, par délibération du 10 juillet 2020, a délégué au Maire certaines compétences en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En vertu de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

DÉCISIONS DU MAIRE

- Octroi protection fonctionnelle à un agent (décision DM210518-LM01).
- Organisation de séjours courts par le Centre Socio-Culturel le Phare de l'Ill, destinés à permettre aux usagers de vivre un séjour de découverte et de proximité, d'une durée maximale de 4 journées et 3 nuits (décision DM210422-AM01).

Article 1 : Tarifs journaliers

Participants bénéficiant de Bons CAF à 30 Euros	TARIF DE BASE journalier
TA QF inférieur à 10 027€	34,00 €
TB QF compris entre 10 207€ et 15 045€	35,00 €
TC QF supérieur à 15 045€ et Hors Illkirch	36,00 €

Participants bénéficiant de Bons CAF à 20 Euros	TARIF DE BASE journalier
TA QF inférieur à 10 027€	25,00 €
TB QF compris entre 10 207€ et 15 045€	26,00 €
TC QF supérieur à 15 045€ et Hors Illkirch	27,00 €

Participants ne bénéficiant pas de Bons CAF	TARIF DE BASE journalier	TARIF FORFAITAIRE ¹ journalier pour les autres enfants et jeunes de la fratrie
TA QF inférieur à 10 027€	35,00 €	14,00 €
TB QF compris entre 10 207€ et 15 045€	36,00 €	15,00 €
TC QF supérieur à 15 045€ et hors Illkirch	37,00 €	16,00 €

¹ La réduction « famille nombreuse » ne s'applique pas sur les tarifs forfaitaires.

Numéro	DL210618-LM01	2/6
Matière	5.2.Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées	

Article 2 : Modalités particulières – réductions et paiement

Accessoirement au programme d'activités, un chantier citoyen pourra être réalisé exclusivement pour financer des activités supplémentaires et dans le cadre d'une démarche de projet pour tout le groupe.

A ces tarifs, les participants pourront retrancher le montant des bons CAF.

Les modalités de réduction des tarifs s'appliquent de la manière suivante : la réduction « carte famille nombreuse » sera appliquée après déduction des bons CAF, mais avant déduction des phares.

Un acompte sera demandé pour chaque inscription au séjour court, correspondant à 20% du tarif de base journalier arrondi au plus bas, ou au solde du séjour si le montant à payer par la famille après déduction des bons CAF et réduction « carte famille nombreuse » est inférieur au 20 %.

Article 3 : conditions de remboursement

Condition de désistement et de remboursement par participant :

En cas de désistement d'un participant, il restera à la charge de la famille :

- 50 % du montant total de la participation, hors bons CAF et phares, si le participant se désiste au minimum 30 jours ouvrables avant le départ,*
- 80 % du montant de la participation, hors bons CAF et phares, si le participant se désiste au minimum 9 jours ouvrables avant le départ,*
- 100 % du montant de la participation, hors bons CAF et phares, si le participant se désiste 9 jours ouvrables ou moins avant le jour de départ,*
- Un remboursement intégral de la participation des familles, hors bons CAF et phares pourra être effectué uniquement sur présentation d'un certificat médical, stipulant précisément que le départ est impossible, ce certificat médical devant être remis en main propre au Phare de l'Ill au plus tard le lendemain du jour du départ.

Les phares seront remis au crédit des participants.

* Si le Phare de l'Ill peut trouver une autre personne pour partir, il restera à la charge de la famille l'acompte du séjour.

Condition de remboursement aux familles si le Phare de l'Ill annule le séjour court :

En cas d'annulation du séjour court par le Phare de l'Ill, il sera procédé au remboursement intégral des sommes versées par les familles, sur la base des registres d'encaissement, frais d'adhésion exclus.

- **Les marchés et avenants passés depuis le Conseil Municipal du 20 mai 2021 sont présentés dans les tableaux joints en annexe.**

Numéro	DL210618-LM01	3/6
Matière	5.2.Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées	

MARCHES DE FOURNITURES

	<i>Intitulé Lots</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Commande HT</i>	<i>Date notification</i>
Marchés subséquents dans le cadre de l'accord cadre multi-attributaires relatif à la fourniture de produits électriques et pièces accessoires pour le bâtiment et pour l'éclairage de la Ville	Lot N°03 : Câbles	CGED (21M009)	Mini : 6 000,00	560,09 €	10 mai 2021
			Maxi : 10 000,00		
	Lot N°04 : Eclairage	SIEHR (21M012)	Mini : 7 000,00	399,10 €	18 mai 2021
			Maxi : 20 000,00		
	Lot N°02 : Courant Faible	YESSS (21M004)	Mini : 3 000,00	264,44 €	28 mai 2021
			Maxi : 8 000,00		

Numéro	DL210618-LM01	4/6
Matière	5.2.Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées	

	Lot N°02 : Courant Faible	YESSS (21M004)	Mini : 3 000,00	1 300,92 €	1 juin 2021
			Maxi : 8 000,00		
	Lot N°03 : Câbles	CGED (21M009)	Mini : 6 000,00	1 976,79 €	3 juin 2021
			Maxi : 10 000,00		
	Lot N°01 : Courants Forts	YESS (21M007)	Mini : 3 000,00	830,08 €	4 juin 2021
			Maxi : 15 000,00		
	Lot N°04 : Eclairage	SIEHR (21M012)	Mini : 7 000,00	922,80 €	9 juin 2021
			Maxi : 20 000,00		

Numéro	DL210618-LM01	5/6
Matière	5.2.Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées	

	<i>Intitulé Lots</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
Acquisition d'un tracteur multi usage pour le service des espaces vert et pour les sites sportifs	Lot unique	RUFFENACH (21M047)	15 450,00 €		14 mai 2021

	<i>Intitulé Lots</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
Marché subséquent relatif à la fourniture de produits d'entretien	Lot 1 - matériels et équipements de nettoyage	ADELYA (21M062)	3 651,60 €		11 juin 2021

	<i>Intitulé Lots</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
Acquisition de véhicules pour les services techniques	Lot 2 - acquisition Camionnette fourgon	IVECO (21M031)	44 630,00 €		10 juin 2021

	<i>Intitulé Lots</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
Acquisition de véhicules pour les services techniques	Lot 5 - acquisition Véhicule électrique	MILAUTO (21M034)	13 398,55 €		10 juin 2021

Numéro	DL210618-LM01	6/6
Matière	5.2.Institutions et vie politique - Fonctionnement des assemblées	

MARCHES DE SERVICES

	<i>Intitulé Lots</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Montant H.T. initial</i>	<i>Avenants HT</i>	<i>Date notification</i>
Aide au choix et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la reconsultation de la délégation de service public pour des équipements petite enfance	Lot unique	AGRIATE CONSEIL (21M052)	14 550,00 €		17 mai 2021